



Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le
ID : 084-248400335-20240229-DC0022024-AR

mise en ligne le 29.02.2024

DECISION COMMUNAUTAIRE 002-2024

L'an deux mille vingt-quatre le 27 février

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE – Appel à Projets « Vaucluse Territoires de demain » 2023-2026

La Communauté de Communes a décidé la réalisation d'un « Pôle Intercommunal Culture Jeunesse » dont la livraison est estimée en juillet 2025.

Lors de la précédente contractualisation au travers du dispositif « Plus en Avant », la Communauté de Communes a bénéficié de la part du Département de Vaucluse d'un financement de 500 000 € pour la réalisation de ce projet.

Le Département de Vaucluse dans le cadre du dispositif « Vaucluse Territoires de Demain » s'engage à nouveau à accompagner les territoires porteurs de projets qui contribuent à l'attractivité et la structuration du Vaucluse sur la période de 2023-2026.

Aussi, au regard de l'importance de cette opération, la communauté de communes Vaison Ventoux souhaiterait pouvoir bénéficier d'un financement supplémentaire dans le cadre de ce dispositif à hauteur de 500 000 €, sur la base du plan de financement ci-annexé.

Aussi,

VU les statuts de la Communauté de communes, et notamment sa compétence en matière de Culture, Jeunesse et Equipements sportifs,

CONSIDERANT que la nature de cette opération est susceptible d'être cofinancée par le Département de Vaucluse

CONSIDERANT la délibération n°037-2022, portant délégation du Conseil Communautaire au président pour procéder aux demandes de subventions jusqu'à 500 000 €,

Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le
ID : 084-248400335-20240229-DC0022024-AR

Monsieur le Président

Décide

De SOLLICITER compte tenu de l'importance de cette opération, une nouvelle subvention auprès du Département de Vaucluse dans le cadre du dispositif « Vaucluse Territoires de Demain », à hauteur de 500 000 €, afin d'assurer le financement de son Pôle Intercommunal 52Culture Jeunesse.

Dit

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Que le conseil communautaire sera informé de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

Le Président
Jean François PERILHOU



Annexe DC002-2024

Plan de financement - Conseil Départemental - Vaucluse Territoires de Demain POLE CULTURE JEUNESSE

| Nature des dépenses | | Financeurs | |
|--|-----------------------|--|-----------------------|
| Montant des Travaux | 4 754 848,43 € | Union européenne Dispositif / Fonds à préciser : | 0,00 € |
| Montant de l'ingénieries et des études | 525 701,48 € | Etat Montant à préciser : DSIL | 1 650 000,00 € |
| | | Région PACA Nos territoires d'abords | 700 000,00 € |
| | | Région PACA CRET 2019-2022 | 264 000,00 € |
| | | Conseil départemental de Vaucluse Dispositif à préciser : AAP Plus en avant 2020-2022 | 500 000,00 € |
| | | Conseil départemental de Vaucluse Dispositif à préciser : Vaucluse territoires de demain 2023-2026 | 500 000,00 € |
| | | TOTAL DES SUBVENTIONS | 3 614 000,00 € |
| | | Autres aides non publiques : CAF de Vaucluse | 50 000,00 € |
| | | Auto-financement du Maitre d'Ouvrage (hors TVA) | 1 616 549,91 € |
| MONTANT TOTAL DES DEPENSES | 5 280 549,91 € | TOTAL DES FINANCEMENTS | 5 230 549,91 € |

Fait le 29/02/2024